

Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de la Risle



PRÉFECTURE DE L'EURE

- 4 MAI 2015

ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation
3 avril 2015
Date d'affichage
15 avril 2015
Nombre de Membres
En exercice : 30
Présents : 21
Votants : 23

OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU S.I.B.V.R

L'An Deux mille quinze, le 15 avril à 17 heures 30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du département de la médiathèque de SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis COUREL.

Etaient présents : MM. les Délégués communaux :

MM. TROCQUE, POTTIER, BEIGLE, MAHIETTE, BEURIOT, BELLONCLE, DANSET, BRONGNIART, TIHY, DOUBLET, LAMY, GAGNANT, COLLIARD, DESCHAMPS, RIFLET, SALOMON, FOUET, Mme RENARD, Mme MADOTTO, Mme COYARD

Ayant donné pouvoir : M BOISSAY donne pouvoir à M TIHY
Mme DEFLUBE donne pouvoir à M BEURIOT

Autres présents :

M BARE Mathieu, aide comptable
M DUPUIS chargé de mission rivière
M DURAND garde rivière

Monsieur BEURIOT a été élu secrétaire

Siège social :
27290 Mairie de Saint Philbert sur Risle
Tél : 09.66.40.18.09 – Fax : 02 32 57 07 59
Courriel : mairie.saintphilbert@wanadoo.fr.

Président :
M. Francis COUREL
Tél : 06 03 51 36 14

Technicien de rivière
M Thomas DUPUIS
Tél : 09 66 40 18 09
Courriel : sibvr@orange.fr

Garde-rivière :
M. Bruno DURAND
Tél : 02 32 57 24 01
06.32.17.92.26

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur le Président indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisé par la Trésorière Municipale en poste à Montfort-sur-Risle et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de la Risle.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Président et du compte de gestion de la Trésorière,

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

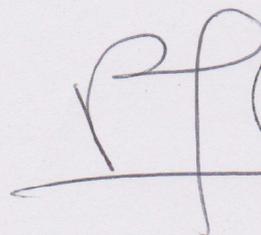
- **APPROUVE** le compte de gestion de la trésorière pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour copie certifiée conforme

Le Président,



Francis COUREL

PRÉFECTURE DE L'EURE
- 4 MAI 2015
ARRIVÉE